



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 99 du 19 novembre 2012, je vous communique :

- Quelques photos du spectacle du samedi 17 novembre de la troupe des Z'Enfoirés de Puget-sur Argens à l'Espace Victor Hugo devant une salle comble ;
- Les articles de Var Matin traitant :
 - de la nouvelle communauté d'agglomération « Var Estérel Méditerranée » (17/11/12) ;
 - d'un permis de construire qui crée la polémique à Roquebrune-sur-Argens (17/11/12) ;
- Le site de l'émission d'Envoyé Spécial qui a suscité la polémique ;
- L'article de l'édition de l'été 2011 de « La Tribune », la revue municipale de Roquebrune traitant des constructions de Sainte-Candide.

Bonne lecture ...

Bien à vous
et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© – Crédits photos - DR –



BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© - DR - Groupe Nice-Matin

Estérel région

var-matin
Samedi 17 novembre 2012 6

Agglomération : tous

Hier, les conseils municipaux des cinq communes de Var Estérel Méditerranée (CAVEM) la future grande aggro de l'Est-Var, en ont approuvé le périmètre et les compétences

La cerise sur le gâteau

C'est fait. Pas complètement mais un premier grand pas a été franchi hier. Les conseils municipaux des cinq communes de l'Est-Var étaient réunis pour approuver la création de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée. La machine sera lancée au 1^{er} janvier 2013.

Si aucune place n'était laissée au doute quand à l'approbation des élus locaux, la journée d'hier était véritablement la première pierre à cet édifice annoncé depuis des années.

Tout à l'heure, Roquebrune, Fréjus, Saint-Raphaël, Puget et Les Adrets ont délibéré. Un petit événement en soi : jamais les conseils municipaux de ces cinq communes ne se sont tenus le même jour. « C'est le concetto [une floriture brillante mais superficielle, Ndr] la cerise sur le gé-

teau, une façon de montrer l'accord parfait entre les cinq maires », glisse un observateur avisé.

Comme pour mieux dire que les différends entre Jousse et Boudoube devront être laissés au vestiaire...

Surtout, le timing est serré pour être prêt au 31 décembre. Les conseils municipaux doivent approuver le périmètre et les compétences. Les communautés d'agglomération (Fréjus-Saint-Raphaël) et de communes (Puget-Roquebrune) devront ensuite débiter.

Les conseils municipaux seront à ce moment à nouveau réunis pour élire leurs représentants à Var Estérel Méditerranée. Alors seulement, le préfet pourra prendre un arrêté de création.

Autant dire que le calendrier ne peut souffrir de retard.

Une communauté d'agglomération, c'est surtout une collectivité qui récupère plusieurs compétences jusqu'à nos dévotions aux villes. Pour les quatre principales, ce transfert sera peu ou prou le même qu'au sein de l'agglo Fréjus-Saint-Raphaël et de Pays Mer Estérel (Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens). Seul le village des Adrets, qui ne faisait pas partie d'une agglomération, sera véritablement impacté.

Difficile de donner ici une liste exhaustive de ces compétences. Les principales sont connues et ont fait l'objet de débat dans ces communes. Ainsi en est-il du développement économique et de l'aménagement

qui reste dans le champ communautaire. Cela concerne tout ce qui touche à la création, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, etc.

« Les maires maîtres chez eux »

La politique de la ville ainsi que le logement (et plus particulièrement le programme local de l'habitat qui définit notamment la politique globale du logement social ou encore du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés) dépendront également de Var Estérel Méditerranée.

Autre point important, la lutte contre les inondations. Elle ne concernera que les bassins versant du Pédéal,

du Valescure et de la Garonne. Et pas de l'Argens, dont les crues sont autrement plus craintes. « On ne négligera que les compétences existantes, c'est la loi. Dans les prochains, l'agglomération devra lancer une réflexion et elle aura ensuite deux ans pour modifier ses compétences », explique Roland Bertora, directeur général des services de Saint-Raphaël.

Reste que ces compétences ne seront pas imposées aux communes. Georges Glinesta, futur patron de communauté d'agglomération, Var Estérel Méditerranée a beaucoup insisté sur ce point : « Les maires resteront maîtres chez eux ».

AU. G
agiesbert@varmatin.com

A Saint-Raphaël, l'opposition vote pour le périmètre mais...

■ Georges Glinesta (député-maire)



Opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2013. « Sans aucune contrainte et afin de bien montrer notre unité, la future communauté d'agglomération sera opérationnelle non pas en 2014 mais le 1^{er} janvier 2013. Cette décision permettra à l'agglomération d'obtenir la dotation

d'1,3 millions d'euros allouée par l'Etat. Il existe une réelle volonté de mutualiser nos forces entre les cinq communes. C'est un acte volontaire. Je salue le travail réalisé par l'ensemble des directeurs généraux et des administrations de chaque commune qui ont eu beaucoup de détails complexes à régler. Tous les maires sont amis, ce qui est un gage d'efficacité pour la nouvelle agglomération. L'objectif sera le même que celui fixé le 2nd janvier avec le maire de Fréjus, Elie Bruin. Pour ceux qui aujourd'hui doutent de l'efficacité de cette future organisation, nous ferons tout pour les convaincre par nos actions et nos résultats. Je peux très bien comprendre les réticences de certains, comme cela avait d'ailleurs été le cas lors de la création de l'agglo entre Saint-Raphaël et Fréjus. En démocratie, les

citoyens jugent nos actions. À nous de leur apporter davantage par notre initiative et notre travail. »

Des candidats de l'opposition en 2014 ?

« Je pense que nous avons là un superbe défi à relever. Nous sommes sur un territoire exceptionnel qui a une vraie cohérence. Nous allons mutualiser nos qualités et nos forces afin de bâtir ensemble une véritable réussite. En ce début du III^e millénaire nous sommes tous face à un bel enjeu collectif, humain et économique. La future aggro se développera véritablement après les municipales de 2014. Dès lors, l'opposition devrait logiquement avoir des représentants au sein de l'assemblée. Pas avant... »

■ Yves Bertherat (Parti socialiste, membre de l'opposition municipale)



Elle devrait engendrer des ressources nouvelles. « Nous sommes toujours favorables comme nous l'avons dit lors du conseil municipal du 27 mai 2011 lorsqu'on nous avait demandé d'adopter la future communauté d'agglomération. En revanche, nous étions contre un projet d'agglomération qui devait

réunir douze communes jusqu'à Mons, Taurières, Tanneron, Colliou, etc. Cette communauté d'agglomération aurait été une véritable usine à gaz. Cette future aggro va dans le bon intérêt de tous. Elle devrait engendrer des ressources nouvelles. En revanche, malgré de nombreuses questions restées sans réponse, le mode de scrutin des futurs élus communaux n'a jamais été précisé. Le parti représenté à peu près 20% des voix, notre souci est d'être représenté démocratiquement au sein de la nouvelle communauté d'agglomération. Hier, l'opposition municipale a voté pour le périmètre de la future aggro mais contre les statuts de la CAVEM, justement en raison du manque de clarté concernant l'élection des futurs élus communaux. »

R. M.

Le « oui » à l'unanimité de Puget-sur-Argens

À Puget-sur-Argens, tous les élus ont voté comme un seul homme les deux questions (du périmètre et des statuts) : oui, à l'unanimité. Un bel ensemble qui a fait



« La force de la ville », selon le maire Paul Boudoube.

dire au maire, Paul Boudoube, que cette cohésion du conseil fait « la force de la ville ». En insistant sur le fait d'avoir remporté beaucoup par rapport aux quatre autres communes.

Position de force face aux villes endettées

« Nous avons eu tout ce que nous revendiquions, en fonction de notre importance économique et de notre population. J'ai obtenu la deuxième vice-présidence, économique, devant Roquebrune et Jacques Moreau, le premier adjoint a eu la compétence des ordures ménagères sur l'agglo. C'est ce qui nous a

permis de ne pas augmenter la taxe des ordures ménagères. » Pour le maire de Puget-sur-Argens, il est essentiel que sa ville soit à égalité avec Roquebrune quant au nombre de représentants communaux : « Ça a été difficile car Roquebrune a plus d'habitants que nous. Mais l'important, c'est d'être dans les organes de décisions. Quand un adjoint en conseil fait une proposition solide, argumentée, on la reprend. Là, c'est pareil. On ira avec nos fonctionnaires dans une formule de mutualisation et de solidarité intercommunale. » Pour autant, un pro-

blème dérange le premier magistrat de Puget-sur-Argens : « Ce qui est gênant, c'est d'être dans une communauté d'agglomération avec des communes endettées, quelques fois lourdement, par rapport à nous. Mais ainsi, nous entrons aussi en position de force. C'est un argument essentiel dans le débat. » Quant à la fiscalité, Paul Boudoube avait promis de ne pas l'augmenter avant 2014 : « Je l'ai dit aux administrés et je tiendrai ma promesse. Pour cela, comme il y a l'impôt intercommunal, ce qui les ferait payer 3,5 % - en plus, on va bais-

ser la taxe d'habitation et le foncier bâti. On compte aussi sur le versement de la communauté d'agglomération à Puget-sur-Argens pour équilibrer. »

À la réponse d'Albert Benesville (opposition de droite), sur le nombre de représentants de Puget au sein de cette nouvelle instance, le maire a répondu qu'il avait déjà réussi à force de discussions.

« Si on avait appliqué la loi, Puget-sur-Argens n'aurait eu que deux conseillers et nous en avons sept. Il y a des points qu'on ne peut modifier. Fréjus a 60 000 habitants, Saint-Raphaël 40 000 et Roque-



Albert Benesville. (Photos Philippe Arnoux)

brune-sur-Argens 12 000. Il y a 7 000 Pugetois. On ne peut pas aller plus loin. Et toul doute qu'il a déjà remporté un gros combat.

JOCELYNE JORIS



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

Estérel région

var-matin
Samedi 17 novembre 2012

7

les maires à l'unisson

À Fréjus, les oppositions réticentes votent contre

Si la délibération a bien été entérinée à Fréjus, lors du conseil municipal d'hier, d'ailleurs dans un branhaha indescriptible, les oppositions (parti socialiste et front national) ont voté contre. La conseillère municipale socialiste Elsa Di Méo s'est dite inquiète du rang de la ville dans ce nouveau périmètre : « Quelle place occupera Fréjus, elle qui a le plus grand nombre d'habitants, dans cette nou-

velle communauté d'agglomération. Nous disons, nous les Fréjusiens, être solidaires. Ces statuts représentent l'affaiblissement de Fréjus dans la nouvelle structure. Même la vice-présidence est remise en question par les nouvelles communes qui veulent aussi avoir leur place. »

Dix-sept sièges seulement sur 52

Un avis que partage le conseiller municipal du FN, David Rachline : « Le siège de la communauté d'agglomération est fixé à Saint-Raphaël. Il y aura une sous-représentation des membres fréjusiens au conseil... Une véritable forfaiture démocratique, un délitement des prérogatives de notre ville au profit d'une institution non démocratique. Pourquoi, monsieur le maire, n'avez-vous pas exigé une représentation juste de notre ville dans cette instance ? Dans la future assemblée intercommunale avec seulement 17 sièges sur 52, les Fréjusiens passeront pour moins d'un tiers sur les décisions qui les concernent. »

Le maire de Fréjus, Élie Brun, a remis les pendules à l'heure très fermement : « Depuis douze ans qu'existe notre communauté d'agglomération Fréjus Saint-Raphaël,



Élie Brun estime que cette nouvelle communauté fonctionnera aussi bien que la précédente. (Photos Ph. Arnassan)

elle a toujours parfaitement fonctionné et il en restera de même. Georges Ginesta à la présidence et le maire de Fréjus à la vice-présidence de la nouvelle communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM). Pas convaincue, l'élue de gauche pose la question de la pertinence du périmètre. Et d'expliquer : « Si vous voulez

que cette intégration se fasse, il va falloir que vous imputiez un vrai débat. Quelle cohérence de nous proposer un tel périmètre alors que vous souhaitez intégrer la totalité du pays de Fayence ? Les Adréchois sont-ils prêts à payer les transports en commun ? Il doit y avoir une plus grande mutualisation. On vote contre car il n'y a pas de transparence. C'est l'opacité la plus totale. »

toujours pas de représentant ? » La communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée semble avoir une naissance difficile même si le maire de Fréjus, Élie Brun estime que les « cinq communes dans l'avenir vont mettre en commun leur potentiel pour réaliser un développement harmonieux et équilibré de l'Est-Var. »

JOCELYNE JORIS
jjoris@varmatin.com

Les oppositions pas représentées à l'agglomération

David Rachline réchérchit : « Vous esquiviez le débat et c'est l'opacité qui règne. Et s'interroge sur les conditions d'élection du président. « On peut être inquiet quant au processus démocratique qui précédera lors de l'élection ou du vote de la désignation du président de la communauté. Là aussi vous semblez avoir capitalisé devant le départ. Les statuts ne précisent pas de quelle façon et pour combien de temps sont nommés le président et le bureau. Enfin, la socialiste Elsa Di Méo, a encore interpellé le maire sur l'aspect démocratique : « Nous aurions pu être à vos côtés pour donner les avis constructifs de l'opposition. Mais pourquoi n'avez-vous pas ouvert cette nouvelle communauté d'agglomération à l'opposition qui n'avait



David Rachline s'interroge sur les conditions d'élections du président et du bureau.

L'agglomération va permettre à Roquebrune de baisser la taxe d'habitation de 8%

« A voté ». Hier matin, la commune de Roquebrune-sur-Argens a été la première des cinq à valider son intégration au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM).

L'occasion pour le futur troisième vice-président (qui confirme avoir laissé la deuxième place à Paul Boujoubert) de rappeler tout l'intérêt d'une telle fusion. « Nous n'allons pas perdre notre identité et notre âme. Mais nous allons avoir un outil juridique administratif et financier complémentaire pour aider les collectivités. »

Un gain financier d'envergure selon le premier magistrat, qui n'a pas hésité

à sortir quelques chiffres clés. Avec une première mesure phare pour le contribuable : « La taxe d'habitation baissera de 8%. C'est ce que nous allons gagner en fonds de péréquation. Le but étant que les communes riches, en terme de revenu impossible par habitant, donnent aux pauvres. »

Des économies notables, a assuré Luc Jousse, car « en terme de prélèvement de droit commun, nous aurions, par exemple, en 2013, payé 227 750 euros au fonds de péréquation si nous étions restés isolés. Au sein de l'agglomération ne sera que de 34 000 euros. Et sur quatre ans, l'économie avoisnera les 1,4 millions d'euros ».

L'autre aspect positif, selon le maire, concerne la dotation globale de fonctionnement, qui, « au pire, passera de 21 euros par habitant et par an à 33,4 euros par habitant et par an, voire, au mieux, à 39,5 ! Ce qui va nous laisser une marge de manœuvre confortable. »

L'avis de la population

Ce tableau de la nouvelle communauté d'agglomération, Michel Bouvard, le seul élu de l'opposition, ne le voit pas d'un si bon œil, préférant d'ailleurs s'abstenir à l'heure du vote (tout comme Ferni Guilbert de la Lauzière qui l'a représenté).

« Ce que vous présentez n'est qu'une architecture. La loi dans sa stricte minima-



Pour Luc Jousse, la commune y gagnera financièrement.

lité. Mais quand on s'engage, on doit savoir si on s'engage vraiment. Or, il n'y a aucun vrai débat, vous nous servez des plats réchauffés. » Et ce dernier d'insister sur l'absence de débat populaire : « Face à un enjeu aussi important, vous auriez pu demander l'avis de la population. Et de conclure, déjà du fait que « Roquebrune n'aura qu'un seul représentant. Insuffisant ». « On s'en fout de qui aura la première, deuxième ou troisième place, ce qui importe, c'est de travailler ensemble et d'avoir tous les avantages que nous propose l'État » lui a répondu Luc Jousse.

PRISCA THIVAUD
pthivaud@varmatin.com

« Elle est idéalement placée » estime le maire des Adrets

« Nous étions jusqu'à présent la seule commune à ne pas faire partie d'une communauté de communes. Deux choix se sont présentés : rejoindre le pays de Fayence ou les communes du bord de mer. La vocation des Adrets étant l'Estérel nous avons opté pour le bord de mer », explique le maire des Adrets-de-l'Estérel, Nello Broglio.

« Ne plus avoir d'états d'âme »

« Je suis très heureux aujourd'hui que le village intègre cette communauté d'agglomération qui est un outil extraordinaire. Elle est idéalement placée, puisqu'elle s'étend du rocher de Roquebrune au massif de l'Estérel avec le lac de Saint-Cassien. Le monde change. Il est temps de mutualiser nos efforts en cette période de crise. Nous serons plus solidaires avec les communes qui ont des moyens financiers. Aujourd'hui, il ne faut plus avoir d'états d'âme, il faut avancer. On est parti à fond ! Reste à définir les compétences. Quel rôle

jouera-t-on dans cette communauté d'agglomération. Je pense que le village des Adrets sera le pendant des communes du bord de mer. Nous sommes cinq dans cette intercommunalité et mes collègues élus donnent toute la place aux Adrets, c'est le côté constructif de la chose. Désormais, il faut que les problèmes de gestion soient dépassés pour donner une belle naissance, avec un beau bébé », conclut l'édile.

ELENA ESPÉJO



Pour Michel Bouvard, membre de l'opposition, l'avis de la population aurait dû être sollicité.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© — DR — Groupe Nice-Matin

L'agglo va permettre à Roquebrune de baisser la taxe d'habitation de 8%

« A voté ». Hier matin, la commune de Roquebrune-sur-Argens a été la première des cinq à valider son intégration au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM).

L'occasion pour le futur troisième vice-président (qui confirme avoir laissé la deuxième place à Paul Boudoube) de rappeler tout l'intérêt d'une telle fusion. « Nous n'allons pas perdre notre identité et notre âme. Mais nous allons avoir un outil juridique administratif et financier complémentaire pour aider les collectivités. »

Un gain financier d'envergure selon le premier magistrat, qui n'a pas hésité

à sortir quelques chiffres clés. Avec une première mesure phare pour le contribuable : « La taxe d'habitation baissera de 8%. C'est ce que nous allons gagner en fonds de péréquation. Le but étant que les communes riches, en terme de revenu impossible par habitant, donnent aux pauvres. »

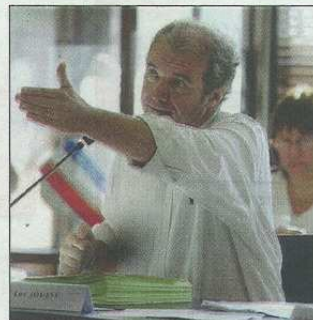
Des économies notables, a assuré Luc Jousse, car « en terme de prélèvement de droit commun, nous aurions, par exemple, en 2013, payé 227 750 euros au fonds de péréquation si nous étions restés isolés. Au sein de l'agglo, l'addition ne sera que de 34 000 euros. Et sur quatre ans, l'économie avoisinera les 1,4 millions d'euros. »

L'autre aspect positif, selon le maire, concerne la dotation globale de fonctionnement, qui, « au pire, passera de 21 euros par habitant et par an à 53,4 euros par habitant et par an, voire, au mieux, à 59,5 ! Ce qui va nous laisser une marge de manœuvre confortable. »

L'avis de la population

Ce tableau de la nouvelle communauté d'agglomération, Michel Bouvard, le seul élu de l'opposition, ne le voit pas d'un si bon œil, préférant d'ailleurs s'abstenir à l'heure du vote (tout comme Fern Guillibert de la Lauzière qu'il représentait).

« Ce que vous présentez n'est qu'une architecture. La loi dans sa stricte minima-



Pour Luc Jousse, la commune y gagnera financièrement.

lité. Mais quand on s'engage, on doit savoir si on s'engage vraiment. Or, il n'y a aucun vrai débat, vous nous servez des plats réchauffés. » Et ce dernier d'insister sur l'absence de débat populaire : « Face à un enjeu aussi important, vous auriez pu demander l'avis de la population. » Et de conclure, déçu du fait que « Roquebrune n'aura que sept représentants. Insuffisant ».

« On s'en fout de qui aura la première, deuxième ou troisième place, ce qui importe, c'est de travailler ensemble et d'avoir tous les avantages que nous propose l'État » lui a répondu Luc Jousse.

PRISCA THIVAUD
pthivaud@varmatin.com



Pour Michel Bouvard, membre de l'opposition, l'avis de la population aurait dû être sollicité.

Le « oui » à l'unanimité de Puget-sur-Argens

À Puget-sur-Argens, tous les élus ont voté comme un seul homme les deux questions (du périmètre et des statuts) : oui, à l'unanimité. Un bel ensemble qui a fait



« La force de la ville », selon le maire Paul Boudoube.

dire au maire, Paul Boudoube, que cette cohésion du conseil fait « la force de la ville ». En insistant sur le fait d'avoir remporté beaucoup par rapport aux quatre autres communes.

Position de force face aux villes endettées

« Nous avons eu tout ce que nous revendiquions, en fonction de notre importance économique et de notre population. J'ai obtenu la deuxième vice-présidence, économique, devant Roquebrune, et Jacques Morenon, le premier adjoint a eu la compétence des ordures ménagères sur l'agglo. C'est ce qui nous a

permis de ne pas augmenter la taxe des ordures ménagères. »

Pour le maire de Puget-sur-Argens, il est essentiel que sa ville soit à égalité avec Roquebrune quant au nombre de représentants communautaires : « Ça a été difficile car Roquebrune a plus d'habitants que nous. Mais l'important, c'est d'être dans les organes de décisions. Quand un adjoint en conseil fait une proposition solide, argumentée, on la reprend. Là, c'est pareil. On ira avec nos fonctionnaires dans une formule de mutualisation et de solidarité intercommunautaire. ». Pour autant, un pro-

blème dérange le premier magistrat de Puget-sur-Argens : « Ce qui est gênant, c'est d'entrer dans une communauté d'agglomération avec des communes endettées, quelquefois lourdement, par rapport à nous. Mais ainsi, nous entrons aussi en position de force. C'est un argument essentiel dans le débat. »

Quant à la fiscalité, Paul Boudoube avait promis de ne pas l'augmenter avant 2014 : « Je l'ai dit aux administrés et je tiendrai ma promesse. Pour cela, comme il y a l'impôt intercommunal, ce qui les ferait payer 3,5 % - en plus, on va bais-

ser la taxe d'habitation et le foncier bâti. On compte aussi sur le versement de la communauté d'agglomération à Puget-sur-Argens pour équilibrer. »

À la réponse d'Albert Benesville (opposition de droite), sur le nombre de représentants de Puget au sein de cette nouvelle instance, le maire a répondu qu'il avait déjà réussi à force de discussions.

« Si on avait appliqué la loi, Puget-sur-Argens n'aurait eu que deux conseillers et nous en aurons sept. Il y a des poids qu'on ne peut modifier. Fréjus a 60 000 habitants, Saint-Raphaël 40 000 et Roque-



Albert Benesville.
(Photos Philippe Arnassan)

brune-sur-Argens 12 000. Il y a 7 000 Pugetois. On ne peut pas aller plus loin. » Et nul doute qu'il a déjà remporté un gros combat.

JOCELYNE JORIS

Estérel région

var-matin
Samedi 17 novembre 2012

5

Un permis de construire qui crée la polémique

La diffusion d'*Envoyé Spécial*, jeudi soir, sur France 2 a eu l'effet d'une bombe à Roquebrune. Attaqué, Jean-Paul Ollivier a encaissé. Le maire, Luc Jousse dénonce la réalité des faits

Les yeux rouges, les traits tirés, le premier adjoint de Roquebrune-sur-Argens, Jean-Paul Olivier, avait gros sur la patate, hâtant à l'heure du conseil municipal. Il en a peut-être dormi. Les images du reportage d'*Envoyé Spécial*, consacré aux constructions illégales tourment en bouche.

Jeudi soir sur France 2, il a été la cible des journalistes. Et des opposants. On lui reproche d'avoir « bénéficié » d'un permis de construire illégal pour son terrain roquebrunois, aux Terrés Chevaux, hérité de son père, ancien maire des années quarante. L'enfant du pays, fort apprécié, est mis au banc des accusés, présente comme un spéculateur véreux.

Une plainte déposée pour diffamation

Hier, au village, comme sur la Toile, les échos allaient bon train. Il était donc urgent, pour le maire, Luc Jousse, de s'exprimer. Sans tarder. Sans mâcher ses mots.

« Je suis scandalisé, la vérité a été travestie. Les photos volontaires truquées, les cartes manipulées. Nous allons attaquer France 2, Envoyé Spécial en diffamation. Ainsi que tous les petits malins qui s'amuse depuis ce matin sur Internet. Il est dit dans le reportage que la préfecture valide la carte de plan de prévention des risques d'inondation avec le terrain de Jean-Paul Ollivier en zone rouge.



Le premier adjoint de Roquebrune-sur-Argens, Jean-Paul Ollivier, est abattu. Et assure ne pas comprendre comment d'anciens Roquebrunois comme lui ont ainsi pu « le calomnier ». (Photo Philippe Arnassan)

Si c'est vrai, j'attaquerai aussi la préfecture en diffamation. La carte évoquée par les journalistes n'est qu'une carte d'aléas, un retour d'expériences au lendemain des inondations. »

Quant au permis en lui-même, le maire qui confirme l'avoir signé en toute logique, — son premier adjoint étant en charge de l'urbanisme et ne pouvant donc se l'auto-signer —, il n'y voit rien à redire.

« C'est d'une totale transparence. Nous avons délivré un premier permis à Jean-Paul Ollivier sur un terrain, une bande de quinze mètres en zone blanche (non inondable, Ndlr) en décembre 2010. Sans aucune objection d'ailleurs de la préfecture, et

validité par le conseil de légalité ».

Novembre 2011. Nouvelles Inondations. Luc Jousse, qui assure avoir pris connaissance d'un risque, demande à son adjoint de retirer son permis dans l'attente de la nouvelle cartographie du plan de prévention du risque inondation (PPRI) anticipé opposable au tiers, imposée par la préfecture. « Il n'était pas obligé mais il l'a fait. C'était honnête de sa part et peu de gens à Roquebrune l'auraient fait ! »

« Un élu plus blanc que blanc »

La zone étant toujours mentionnée comme non inondable, c'est alors que Jean-Paul Ollivier aurait reformulé sa

demande. « Son dossier est en cours d'instruction car il y a un léger problème de distance à revoir. Mais arrêtons de dire que tous les élus sont des ripoux. Tout cela n'est que mensonge, c'est du per la population et jeter l'opprobre sur un élu, plus blanc que blanc dans ce dossier. » Pour Jean-Paul Ollivier, le coup est difficile à encaisser : « Mon honneur est mis en cause, mes enfants, ma femme ont été touchés. Nous n'avons rien fait de mal mais nous sommes considérés

comme des voyous. » Le climat se dégrade à Roquebrune où, hier, chacun avait son idée sur les opposants « capables d'une telle calomnie ». **PRISCA THIVAUD**
pthivaud@varmatin.com

La préfecture met en cause la conformité du permis

Contactés hier, les services de la préfecture ont accepté de s'exprimer sur le sujet, assurant que tout ce qui avait été dit dans le reportage d'*Envoyé Spécial* reflétait la réalité, n'hésitant pas, au passage, à rappeler les faits.

« Les choses sont claires. A Roquebrune, deux demandes de permis ont été

formules concernant le terrain de M. Olivier. La première fois, le terrain était en zone rouge car il dépendait du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) 2005. Or, depuis, la situation, il est vrai, a évolué. Nous avons travaillé sur la topographie avec des outils plus affinés, dans les moindres détails. Ce qui a permis d'apporter des modifications au PPRI 2012. Le terrain de M. Olivier se trouve désormais en zone bleu, blanche et rouge », assure Vincent Barastier, directeur de cabinet du préfet du Var. Complexe,

« C'est bon en terme d'inondabilité »
Le deuxième permis, redéposé, ne se trouve alors plus du tout en zone inondable, confirme le ca-

« C'est bon en terme d'inondabilité, mais la construction, telle qu'elle est présentée, ne respecte pas les règles de recul imposées par le règlement d'urbanisme. Nous avons donc retoqué le permis. » Pas de quoi, pour autant, mettre Jean-Paul Ollivier au banc des accusés. La modification pouvant être apportée, comme dans une multitude de dossiers similaires,

« En zone rouge...
si conforme »

Si M. Olivier se met en conformité, il passe en zone rouge. Dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture a appelé le maire à retirer le permis, avait jusqu'au 7 novembre. Mais dans un courrier daté du 9 octobre, Luc Jousse ne pas souhaité donner suite au recours gracieux ». Une décision qui n'a semble-t-il pas été du goût des services préfectoraux, qui ont décidé de poursuivre.

« Nous allons déférer l'affaire au tribunal administratif pour tenter d'obtenir l'annulation du permis. »

PR

PR

Fréjus >

Polémique autour d'un permis de construire à Roquebrune-sur-Argens

Publié le vendredi 16 novembre 2012 à 21h40 - 6

A+ A- Imprimer Partager



Luc Jousse et Jean Paul Olivier en conseil ce jour. (Photo Philippe Arnassan)

Le reportage d'Envoyé Spécial, jeudi soir sur France 2, consacré aux constructions illégales sur la région, et notamment à Roquebrune-sur-Argens a créé de vives tensions.

Jean-Paul Ollivier, premier adjoint, aurait bénéficié d'un permis de construire sur une zone inondable, signé du maire Luc Jousse en personne.

Attaqués, le premier magistrat et son adjoint ont décidé de porter plainte pour diffamation. La préfecture, quant à elle, entend déferer le dossier au tribunal administratif.



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR - Groupe Nice-Matin

La préfecture met en cause la conformité du permis

Contactés hier, les services de la préfecture ont accepté de s'exprimer sur le sujet, assurant que tout ce qui avait été dit dans le reportage d'Envoyé Spécial reflétait la réalité, n'hésitant pas, au passage, à rappeler les faits.

« Les choses sont claires. À Roquebrune, deux demandes de permis ont été formulées concernant le terrain de M. Ollivier. La première fois, le terrain était en zone rouge car il dépendait du plan de prévention du risque inondation (PPRI) 2005. Or, depuis, la situation, il est vrai, a évolué. Nous avons travaillé sur la topographie avec des outils plus affinés, dans les moindres détails. Ce qui a permis d'apporter des modifications au PPRI 2012. Le terrain de M. Ollivier se trouve désormais en zone bleu, blanche et rouge », assure Vincent Barastier, directeur de cabinet du préfet du Var. Complexe.

« C'est bon en terme d'inondabilité »

Le deuxième permis, redéposé, ne se trouve alors plus du tout en zone inondable, confirme le ca-

binet du préfet.

« C'est bon en terme d'inondabilité, mais la construction, telle qu'elle est présentée, ne respecte pas les règles de recul imposées par le règlement d'urbanisme. Nous avons donc retoqué le permis. »

Pas de quoi, pour autant, mettre Jean-Paul Ollivier au banc des accusés. La modification pouvant être apportée, comme dans une multitude de dossiers similaires.

« En zone rouge... si conforme »

« Non, car il y a un problème. Si M. Ollivier se met en conformité, il passe en zone rouge. Dans le cadre du contrôle de légalité, la Préfecture a appelé le maire à retirer le permis. Il avait jusqu'au 7 novembre. Mais dans un courrier daté du 9 octobre, Luc Jousse n'a pas souhaité donner suite au recours gracieux ». Une décision qui n'a semble-t-il pas été du goût des services préfectoraux, qui ont décidé de poursuivre.

« Nous allons déférer l'affaire au tribunal administratif pour tenter d'obtenir l'annulation du permis. »

PR.T.



Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© – DR – France 2
& La Tribune

ENVOYÉ SPÉCIAL
RECHERCHER DANS ENVOYÉ SPÉCIAL

PRÉSENTATION
CONTACTEZ-NOUS
RÉAGIR

france 2.fr

Présenté par Françoise Jolly et Guénaëlle Chenu

ENVOYÉ SPÉCIAL Au sommaire de l'émission du 15 novembre 2012

ENQUÊTE
 ► **CONSTRUCTIONS ILLÉGALES EN PLEINE EXPANSION**
 LE SCANDALE DES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES
 LES IMMOLES DU TIBET

ENVOYÉ SPÉCIAL
 VOIR L'INTÉGRALE

Constructions illégales en pleine expansion Mots clés : Consommation Economie Société Enquête

Un reportage de Jennifer Deschamps

Chaque année en France, des milliers d'habitations sont bâties hors de toute réglementation. Des constructions illégales érigées sur des terrains inconstructibles : agricoles, inondables ou protégés pour raison environnementale. La majorité des propriétaires y construisent sans aucun permis de construire. Et quelques autres parviennent, en contradiction flagrante avec la loi, à y obtenir des permis. Qui sont ces propriétaires hors la loi ? Comment parviennent-ils à la contourner ? Quelles sont les conséquences écologiques ? Et quelle est la réaction des autorités publiques ? Enquête sur les constructions illégales.

<http://envoye-special.france2.fr/les-reportages-en-video/constructions-illegales-en-pleine-expansion-15-novembre-2012-4659.html>

Le site de l'émission « Envoyé Spécial » sur France 2, qui a suscité la polémique ...

Urbanisme

Densification de "SAINTE-CANDIE"

Un permis de construire datant de 1970 !

Le nouveau P.L.U. devrait éviter de reproduire ce type de densification décidée dans le passé.



Le programme immobilier "Sainte-Candie" se poursuit sur la colline de la Garduelle et certains Roquebrunois s'interrogent sur la responsabilité de l'actuelle Municipalité alors que le permis de construire a été délivré en 1970 sous l'équipe municipale de Julien CAZELLES, et a été modifié par le Préfet du Var en 1978. L'équipe de Luc JOUSSE n'y est donc pour rien : tout au contraire, elle a entrepris tout ce qui pouvait juridiquement être fait pour "limiter la casse" !

Le 24 décembre 1970, sous la Municipalité de Julien CAZELLES, le Préfet du Var a délivré un permis de construire démesuré sur 193 184 m², avec 271 logements : à cette époque, Luc JOUSSE n'est pas Maire de Roquebrune puisqu'il n'a que 11 ans !

Depuis, le permis a obtenu une modification par le Préfet du Var le 13 juillet 1978 : sur un terrain d'une

superficie de 193 171 m², pour une SHOB de 39 616 m² et une SHON globale de 31 688 m², avec 290 logements et 97 aires de stationnement, à cette période encore, Luc JOUSSE n'est toujours pas Maire, ni même d'ailleurs présent sur la Commune ! Si, aujourd'hui, beaucoup de Roquebrunois sont consternés par le bétonnage du site, ce sont malheureusement bien des "Roquebrunois de souche" qui ont pourtant validé alors un permis scandaleux !

Chacun doit savoir que ce permis date bien de 1970, modifié en 1978, et qu'en aucun cas Luc JOUSSE n'a le pouvoir légal de modifier ou de stopper la construction.

Toutefois, en 2007, Luc JOUSSE a pu prendre un arrêté interruptif de travaux pour non respect du permis en cours de validité, mais dès que l'entreprise en charge du programme en a respecté les termes,

les travaux ont pu reprendre normalement. C'est évidemment une aberration pour tous que ce site soit soumis à un programme immobilier avec autant de logements, parasitant la vue sur le Rocher. Pourtant, ce permis a été maintenu légalement pendant des années et tous les Roquebrunois ont pu voir la grue perdurer sur la colline et ainsi voir se construire, au moins chaque année, une maison. Même Jean-Pierre SERRA a été discret sur le dossier puisque c'est Claude SINTES, son ancien Adjoint aux travaux, qui construisait les maisons chaque année afin de maintenir en vie minimale, mais légale, ce permis.

Ni les élus, ni le Préfet, ni même l'Architecte des Bâtiments de France, rencontrés à plusieurs reprises sur le sujet, ne peuvent rien contre un promoteur qui a obtenu des droits à construire, purgés de tout recours : c'est un droit sacré en France !

Un Maire est tenu de respecter la loi et tous les habitants qui ont initialement acheté au sein de ce programme immobilier dans la 1^{re} tranche, savaient qu'il y aurait 290 logements au total.

La Municipalité, comme tous les Roquebrunois, est atterrée par un tel spectacle mais ne peut méconnaître la loi qui s'impose à tous. Il faut donc surtout veiller, ensemble, à ce que de tels événements ne puissent se reproduire. Grâce à ce futur P.L.U., la Ville y veille : "plus jamais ça" !

**Ci-dessus l'article de La Tribune de l'été 2011,
me mettant en cause sur le dossier « Densification de Sainte-Candie » ...
et qui fera l'objet d'un droit de réponse à travers un flash info spécial
annexé à la prochaine Newsletter n° 100 ...**